

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT LOT

COMMUNE de CREMPS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie RICARD, Maire.

Présents : 10

Mesdames, Messieurs, Laurence CASTELNAU, Claude CONQUET, Joseline COURNEDE, Agnès LERIS, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER, Jérôme POUZERGUES et Olivier VIALETTE

Absents excusés : 1

Monsieur Olivier FRAYSSINET a donné un pouvoir à Madame Nathalie RICARD.

Olivier VIALETTE a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Décision par délégation,
 - Convention dématérialisation,
 - Avis conseil municipal sur la création d'un parc photovoltaïque à Lalbenque,
 - Rapport sur le prix et la qualité du service 2022 (RPQS) du service public d'assainissement non collectif (SPANC),
 - Demande de participation de voyage scolaire,
 - Signalisation des lieux-dits,
 - Validation programme 2023 travaux voirie et chemins communaux,
 - Etude devis divers,
 - Proposition d'arrêté « pêche no kill » au Lac du Fraysse,
 - Informations diverses,
 - Questions diverses
-

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Mme le maire précise que le conseil municipal s'est réuni le vendredi 9 juin pour désigner les titulaires et les suppléants qui voteront aux élections sénatoriales le dimanche 24 septembre 2023. La Préfecture a validé la nomination des électeurs sénatoriaux comme suit : Nathalie RICARD (titulaire), Agnès LERIS (suppléante 1), Joceline COURNEDE (suppléante 2) et Olivier FRAYSSINET (suppléant 3).

Décision par délégation :

Augmentation du Loyer du logement n°1 au Presbytère : étant actuellement à 385,00 €, il va passer à 398,44€ à partir du 1^{er} juillet, soit une augmentation de 3,49 %.

Convention dématérialisation :

Une convention de dématérialisation pour la gestion du budget et des annexes doit être établie avec la Préfecture. Le conseil municipal dans sa majorité donne son approbation à Mme Le Maire pour signer cette convention avec la préfète.

Avis conseil municipal sur la création d'un parc photovoltaïque à Lalbenque :

Cremps étant limitrophe, il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur un projet privé de construction d'un parc agri photovoltaïque sur les communes de Lalbenque et de Cieurac.

Ce projet doit être réalisé sur 4 sites distincts pour une surface totale de 97 000 m² pour la partie des parcs photovoltaïques et de 450 m² pour des locaux techniques.

Pour information, le Parc National des Causses du Quercy et la Communauté des Communes de Lalbenque Limogne n'approuvent pas ce type de construction.

De même, la commune de Lalbenque a émis un avis défavorable.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis défavorable concernant ce projet pour non-respect des chartes du PNR des Causses du Quercy et du Département.

Rapport sur le prix et la qualité du service 2022 (RPQS) du service public d'assainissement non collectif (SPANC) :

Pour rappel, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré par la Communauté des communes de Lalbenque Limogne.

Il a pour but la gestion des assainissements non collectifs, soit 4200 installations pour 8600 habitants.

Il effectue le contrôle des installations existantes en moyenne tous les 6 ans. Le tarif de ce contrôle était de 80 € en 2023 et va passer à 100 € en 2024.

Dans le cas d'une vente d'une habitation, le tarif de ce contrôle va passer à 180 €.

Pour la commune de Cremps, il a été réalisé 6 contrôles pour de nouvelles installations, 5 contrôles réalisés suite à une vente et 11 contrôles pour des assainissements existants.

Sur les 11 installations existantes, 5 ont été classifiées conformes, 3 non conformes mais ne présentant pas de risques sanitaires, 1 inaccessible et 2 non conformes présentant des risques pour les personnes.

Demande de participation de voyage scolaire :

Le collège Emile Vaysse de Castelnau Montratier organise un voyage scolaire en Catalogne du 4 au 6 juillet 2023.

A cette occasion, il nous sollicite pour une subvention. Un élève de Cremps scolarisé en 3^{ème} dans cet établissement étant concerné, il a été décidé à l'unanimité d'octroyer une aide à hauteur de 30 € par nuitée directement à la famille.

De fait, il sera procédé à une écriture comptable (virement de crédit) du compte 615231 vers le compte 65748 pour un montant de 60 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette subvention et le virement de crédit mentionnés ci-dessus.

Signalisation des lieux-dits :

Suite au retrait des anciens panneaux signalant certains hameaux après la mise en place de l'adressage, la municipalité a reçu plusieurs pétitions de groupes d'habitants demandant leur rétablissement.

Afin de pouvoir apporter une réponse à ces demandes, la municipalité s'est rapprochée de l'Association des Maires de France et de son avocat pour obtenir des précisions réglementaires sur cette signalisation.

Il nous a été retourné que cette signalisation n'est pas obligatoire et qu'en cas de présence elle n'a aucune légalité de restriction de vitesse.

En revanche, si elle existe, cette signalisation est/doit être normalisée par de panneaux règlementaires prévus à cet effet, de type E31.

Mme Le Maire propose donc un vote pour la mise en place d'un nouveau panneau normalisé E31 aux lieux-dits où ils avaient été enlevés soit dans les hameaux suivants : Les Bories, Le Mas de Vinel, Le Mas de Gouzou, Le Mas de Vers, Mignot, et Les Fournets.

Une estimation de tarif a été effectuée pour un montant de 725 € pour 6 panneaux hors pose. Résultat du vote : 6 pour et 5 contre.

La remise de ces panneaux est donc adoptée.

Validation programme 2023 travaux voirie et chemins communaux :

Pour information, de nombreux chemins ont été répertoriés endommagés suite aux intempéries de ces dernières semaines.

- Chemin du Clos Bas : le devis établi est de 10 561,80 € TTC pour une longueur de 1000 m. Ce chemin d'environ 1 km dessert 2 habitations. Devis validé.
- Chemin du Sembelou : le devis établi est de 8113,56 € TTC pour une longueur de 734 m. Devis validé.
Concernant les 2 devis mentionnés ci-dessus le conseil municipal demande des précisions sur les travaux qui vont être réalisés (Michel Marot va contacter Alain Ilbert, technicien voirie à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne).
- Route du Combal : le devis établi se monte à 12 730,32 € TTC.
Sachant que des projets de nouvelles constructions étant en cours ou à venir, les travaux de réfections ont été ajournés.
- Chemin de Pech Petit : ce chemin ayant été très fortement endommagé par les dernières intempéries à répétitions, Mme Le Maire a pris un arrêté interdisant le passage pour des raisons de sécurité. Ce chemin sera donc fermé.
- Chemin du Roucal : un éboulement a été constaté sur celui-ci suite au passage d'un véhicule à fort tonnage dont nous ne connaissons pas le propriétaire.
Un devis de restauration a donc été demandé à l'entreprise RFABB de Lalbenque. Celui-ci se monte à 1944 € TTC, il a été validé à l'unanimité.
- Chemin à Biargues : Le 8 mars dernier, lors de l'exercice ORION 2, un véhicule militaire blindé a détérioré un muret de soutènement. Une déclaration de sinistre a été faite entre le Ministère de l'Armée et la commune. Coût des travaux 7 200 € TTC (devis SAS RFABB de Lalbenque) entièrement pris en charge par le Ministère de l'Armée.

Etude devis divers :

* Un devis a été demandé à l'entreprise RFABB de Lalbenque pour la réalisation d'un nouveau dallage sur le parvis de la Salles des Fêtes.
Ce devis se monte à 2 893 € TTC, il a été validé à l'unanimité.

* Un devis a été demandé à l'entreprise ATP Peinture de Cremps pour la rénovation de la peinture des poteaux d'éclairage du bourg de la commune.
Ce devis se monte à 2 064 € TTC, il a été validé à l'unanimité.

Proposition d'arrêté « pêche no kill » au Lac du Fraysse :

Un arrêté interdisant la pêche au Lac du Fraysse avait été pris en 2019 suite à l'intégration de certaines espèces de poissons dans le but de nettoyer le lac.

Les résultats étant satisfaisant, il a été décidé de lever cet arrêté et d'autoriser à nouveau la pêche dans ce lac sous certaines conditions : la pêche est à nouveau possible mais l'ensemble des poissons devront être remis à l'eau immédiatement, soit pratique de la pêche « No Kill » uniquement.

Suite à ces résultats positifs, il a été décidé de procéder de même au Lac de La Pouzeraque.

Un arrêté interdisant la pêche va être pris jusqu'à nouvel ordre afin de permettre aux poissons qui vont y être introduit de nettoyer le lac des herbes envahissantes.

Informations diverses :

- Le recensement de la population :

Il aura lieu à Cremps entre le 18 janvier et le 17 février 2024.

De fait, un coordinateur communal doit être nommé : le secrétaire de mairie est prêt à prendre en charge cette mission.

Le conseil municipal attribue donc à l'unanimité cette fonction au secrétaire.

- Fête votive 2023 :

Elle aura lieu les 22 et 23 juillet 2023. Les festivités débiteront le samedi après-midi par un concours amical de pétanque suivi d'un marché gourmand accompagné d'une soirée musicale.

Le dimanche aura lieu une messe communale suivie d'un appetit.

Pour information, suite à l'AG, le bilan financier de l'année écoulé est positif.

- PLUI :

Un courrier du président de la Communauté des Communes de Lalbenque Limogne nous a été adressé pour nous informer le report de l'arrêt du PLUI au 25.09.2023

- Déclaration de sinistre :

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur Groupama pour la prise en charge du remplacement d'une baie vitrée et de la porte d'entrée de la salle Le Préau suite à des impacts sur les parties vitrées.

Le montant des travaux s'élevant à 1 318,80 €.

- Eglise de Cremps :

Pour information, nous sommes relancés par l'assureur Groupama concernant un devis dont nous sommes toujours en attente de l'entreprise Issaly pour la restauration de la toiture.

Une seconde consultation va être demandée à l'entreprise Bodet

- Cadastre :

Pour information, un géomètre du cadastre est actuellement de passage sur la commune de Cremps. Sa venue sur la commune est prévue sur juin, juillet et août.

- Réseau RTC Orange :

Nous avons reçu un courrier de la part d'Orange nous informant de la fermeture du réseau cuivre. Une phase de consultation d'Orange aura lieu du 6 juin au 15 septembre 2023 pour une fermeture technique définitive prévue en janvier 2027.

- Terrain de pétanque :

Il a été mis en place 2 poteaux galvanisés par des bénévoles afin d'éclairer ce terrain.

Ces poteaux vont être équipés de 3 lampadaires solaires dont le montant d'achat a été de 407,70 €. Nous remercions ces bénévoles pour leur action.

- Achats divers :

La municipalité s'est dotée d'un souffleur de feuilles. Coût de cet investissement 779 €

Suite aux derniers orages, un écran d'ordinateur a été endommagé. L'acquisition d'un nouvel écran a été faite pour un montant de 139,99 € TTC.

- Cimetière de Cremps :

Nous avons été sollicités par les entreprises de pompes funèbres intervenant au cimetière pour aménager un nouvel accès afin de permettre aux engins de rentrer.

En effet la seule entrée étant sous le porche, les engins de type mini pelle servant à réaliser les trous ne peuvent pas rentrer.

L'entreprise Pouzergues Thierry c'est proposé de créer une ouverture gratuitement du côté du lac. Seul un portail serait à la charge de la commune.

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité cette proposition faite par l'entreprise Pouzergues Thierry pour réaliser ces travaux.

- Demande d'aménagement :

M. et Mme Conte, habitant Route du Combal nous ont sollicité pour un projet d'aménagement de la partie communale faisant face à leurs habitations.

Ils nous informent, après achat du bien, de la destruction de la véranda existante et de leur projet de plantation et d'entretien à leur charge sur la partie communale d'une haie afin d'embellir cette bande enherbée.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

Afin de solutionner un problème existant d'évacuation des eaux pluviales, il va être étudié et réalisé la mise en place d'un drain/caniveau pour faire évacuer l'eau.

- Circulation dans le Mas de Batié :

A la demande de certains habitant de ce hameau concernant la circulation, une réunion est prévue le 19 juillet 2023 à 18h30 à la salle Le Préau pour échanger avec les riverains sur de futurs aménagements : sens de circulation, limitation de la vitesse route très étroite, etc...

M. Ilbert, intervenant voirie de la Communauté des Communes Lalbenque Limogne sera présent pour apporter ses compétences techniques et ses conseils dans ce domaine.
L'ensemble des propriétaires fonciers du secteur seront conviés à cette réunion.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Nathalie RICARD



Le secrétaire de séance,

Olivier VIALETTE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the name Olivier VIALETTE.